Avenant n° 1

à la convention de délégation de gestion du 31 décembre 2019 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière (DRFIP du Centre-Val de Loire et du département du Loiret)

Entre la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir, représentée par Monsieur Thierry PINTARD, directeur du pôle pilotage et ressources, désigné sous le terme de "délégant", d'une part,

et

La direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, représentée par Monsieur Franck POULET, directeur du pôle gestion publique, désigné sous le terme de "délégataire", d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

En application de son article 6, la convention de délégation du 31 décembre 2019 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière placé auprès du DRFIP 45 est modifiée comme suit :

La liste des programmes mentionnés à l'article 1er est complétée par le programme suivant :

N° de programme	Libellé	
362	Ecologie	

Article 2

Le présent avenant prend effet le jour de sa signature par l'ensemble des parties et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Chartres

Le 3 0 MARS 2021

Le délégant Le délégataire

La direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir

Le Directeur du pôle pilotage et ressources

Thierry PINTARD

Ordonnateur secondaire délégué par délégation de la Préfète d'Eure-et-Loir en date du 1er mars 2021

Visa du Préfèt d'Eure-et-Loir

Francoise SOULIMAN

la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret

Le Directeur du pôle gestion publique

Franck POULET

Visa de la Préfète de la région Centre-Val de Loire, Préfète du Loiret

Régine ENGSTRÖM